

# GAY-LUSSAC MICROCAPS

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## FCP GAY-LUSSAC MICROCAPS

Part R code ISIN : FR0013430550

Ce Fonds est géré par GAY-LUSSAC GESTION

### Objectif et politique d'investissement

Le FCP, de classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) Actions des pays de l'Union Européenne, a pour objectif de rechercher une performance nette supérieure à 7% en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, grâce à une gestion discrétionnaire sur les titres de petites capitalisations boursières.

L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 7% en rythme annuel moyen sur longue période est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds Commun de Placement.

### Fonds de capitalisation réinvestissant son résultat net et ses plus-values nettes réalisées, éligible aux Plans d'Épargne en Actions (PEA et PEA-PME) et aux contrats d'Assurance-vie (éligible DSK).

Le Fonds est investi à hauteur de 75% minimum dans des actions cotées de petites capitalisations de tous les pays de l'Union Européenne, sélectionnées selon un processus d'investissement en 4 étapes prenant en compte à la fois des critères quantitatifs et qualitatifs dans le respect de la réglementation du régime PEA-PME, notamment en sélectionnant des entreprises qui, d'une part, emploient moins de 5000 salariés et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaire n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan ne dépassant pas 2 milliards d'euros.

La 1ère étape est la définition de l'univers d'investissement à travers des filtres quantitatifs. La 2ème étape est la sélection des valeurs en fonction d'un comité thématique, qui détermine 3-4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels. La 3ème étape est la validation de ces valeurs en fonction d'une analyse fondamentale de chacune de ces sociétés. Enfin la dernière étape est la construction et le suivi du portefeuille en fonction d'un budget de risque.

Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 100% de son actif net dans des actions cotées de petites capitalisations françaises ou de tous les pays de l'Union Européenne, avec un minimum de 75% de l'actif net en titres d'entreprises qui, d'une part, emploient moins de 5000 salariés et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaire n'excédant pas 1.5 milliard d'euros ou un total de bilan ne dépassant pas 2 milliards d'euros
- au total, le degré d'exposition au risque actions est compris entre 75% et 100% de l'actif net en titres éligibles au PEA-PME.
- 25% maximum de son actif net en produits de taux, obligations, titres de créance et instruments de marché monétaire libellés en euros : les titres utilisés bénéficieront d'une notation minimale « Investment Grade » ou jugée comme équivalente selon l'analyse de la société de gestion. Le Fonds investira en titres émis aussi bien par des émetteurs privés que des émetteurs publics. Le Fonds n'investira pas dans des titres dits spéculatifs.
- Au total, le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0% et 25% de l'actif net
- 10% maximum de son actif net dans des OPCVM de tout type de classification,
- 10% maximum de son actif net dans des titres de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne.

Le Fonds est éligible aux contrats d'assurance-vie DSK (le Fonds investit au moins 75% en actions françaises ou européennes et au minimum 5% de son actif en actions négociées sur les marchés réglementés de l'Espace Economique Européen dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros).

Le fonds investit à hauteur de 30 % minimum dans des titres de sociétés françaises, et à hauteur de 10% minimum dans des titres de PME, TPE ou ETI françaises. A la date du Prospectus le fonds bénéficie du label Relance.

Le FCP sera exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Le FCP utilisera les instruments dérivés (swap de change et/ou change à terme) pour la couverture du risque de change des parts H par rapport à la devise de référence du Fonds (EUR): ces parts libellées en USD feront systématiquement l'objet de transactions de couverture et ne seront pas soumises au risque de change USD/EUR.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale

**Remboursement des parts :** Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12 heures et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.



# GAY-LUSSAC MICROCAPS

## Informations pratiques

### **Nom du dépositaire : Société Générale**

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en français, ainsi que les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion de portefeuille : GAY-LUSSAC GESTION

45, avenue George V – 75008 PARIS - tél. : 01 45 61 64 90 ainsi que sur son site Internet : [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com)

### **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts :**

auprès de la Société de gestion de portefeuille GAY-LUSSAC GESTION (cf. ci-dessus).

### **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques, notamment la valeur liquidative :**

auprès de la Société de gestion de portefeuille GAY-LUSSAC GESTION (cf. ci-dessus).

**Fiscalité :** Le FCP est éligible aux Plans d'Épargne en Actions (PEA et PEA-PME) et aux contrats d'assurance-vie DSK. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. La législation fiscale dans le pays d'origine de l'OPCVM peut également avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Il vous est conseillé de vous renseigner à ce sujet auprès de votre Conseil fiscal habituel.

**Informations sur la politique de rémunération :** Les détails de la politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion sont disponibles sur le site internet, [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com) ainsi que sous format papier sur simple demande des investisseurs.

La responsabilité de GAY-LUSSAC GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

GAY-LUSSAC GESTION est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/03/2021.